TECHNIQUE
GRAND EST
IMMERSION & EMOTION

GUIDE DE PALANQUEE – NIVEAU 4

Session de septembre 2023 à Niolon

CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITE

Durée 45 minutes – coefficient 2

QUESTION 1 : Encadrement (3 points)

En étant titulaire du GP N4, vous pouvez vous orienter vers d'autres diplômes d'encadrement; précisez lesquels et quelle dénomination vous obtiendrez (dénomination telle que définie dans le Code du Sport) ?

QUESTION 2 : Code du sport – prérogatives (4 points)

En tant que GP N4 dans votre structure club, quelles sont vos prérogatives d'encadrement détaillées par niveau de plongeur ?
(vous préciserez aussi vos prérogatives si vous possédez l'initiateur club).

QUESTION 3 : Code du sport – conditions d'encadrement (4 points)

Dans le cadre d'une sortie avec votre club sous la responsabilité du DPE N5, pourriez vous encadrer les plongeurs pour chacune des propositions de palanquée suivante :
- 3 plongeurs PE12 dont 1 qui est agé de 10 ans
- 5 plongeurs niveau 1 qui sont agés de plus de 12 ans
- 4 plongeurs PE40 qui sont agés de 14 ans

Que doivent présenter ces plongeurs au DPE N5 ?
Quelles sont les conditions spécifiques de déroulement de plongée pour ces plongeurs ?
Pourriez vous valider ces plongées sur le carnet de ces plongeurs ?

QUESTION 4 : Responsabilités (2 points)

En tant que GPN4, quelle responsabilité engagez vous si vous organisez seul une sortie club et que vous encadrez 2 plongeurs PE40 ?
A quel délit seriez vous exposé si un des plongeurs portait plainte ?
La licence couvre en responsabilité civile, donnez un exemple de situation qui serait couverte par cette assurance ?

QUESTION 5 : Code du sport équipement du GP N4 (2 points)

Quel est le matériel obligatoire du GP N4 quand il encadre en milieu naturel ?

QUESTION 6 : La fédération (5 points)

Quels sont les rôles et missions :
- d'un Comité Régional ?
- d'une Commission Technique Régionale ?

Qui élit ces différentes entités ?
Citez 6 commissions liées aux activités de la FFESSM ?

REFERENTIEL DE CORRECTION

QUESTION 1 : Encadrement (3 points)

En étant titulaire du GP N4, vous pouvez vous orienter vers d'autres diplômes d'encadrement; précisez lesquels et quelle dénomination vous obtiendrez (dénomination telle que définie dans le CDS) ?

- Directeur de plongée en exploration DPE N5 (1 point)
- Initiateur club E2 (1 point)
- Moniteur fédéral 1er degré E3 (1 point)

QUESTION 2 : Code du sport – prérogatives (4 points)

En tant que GP N4 dans votre structure club, quelles sont vos prérogatives d'encadrement détaillées par niveau de plongeur ?
(vous préciserez aussi vos prérogatives si vous possédez l'initiateur club).

- encadrer en exploration des plongeurs débutants dans l'espace 0 à 6 m
- encadrer en exploration des plongeurs PE12 dans l'espace 0 à 12 m
- encadrer en exploration des plongeurs niveau 1 et/ou PE20 dans l'espace 0 à 20 m
- encadrer en exploration des plongeurs niveau 2 et/ou PE40 dans l'espace 0 à 40 m
- réaliser des baptêmes en piscine ou fosse n'excédant pas 6 m de fond avec accord du DP (si ce dernier est au minimum E1) 3 points
- Si initiateur : participer à des actions d'enseignement dans l'espace 0 à 20 m
- Etre guide de Randonnée Subaquatique sur décision du responsable technique
- Signer les plongées que vous avez encadré 1 point

QUESTION 3 : Code du sport – conditions d'encadrement (4 points)

Dans le cadre d'une sortie avec votre club sous la responsabilité du DPE N5, pourriez vous encadrer les plongeurs pour chacune des propositions de palanquée suivante : 1 point
- 3 plongeurs PE12 dont 1 qui est agé de 10 ans oui
- 5 plongeurs niveau 1 qui sont agés de plus de 12 ans non 4 maxi
- 4 plongeurs PE40 qui sont agés de 14 ans oui

Que doivent présenter ces plongeurs au DPE N5 ?
Une autorisation parentale éclairée pour ces plongeurs 1 point
Quelles sont les conditions spécifiques de déroulement de plongée pour ces plongeurs ?
Plongée réalisée sans paliers obligatoires
Possibilité de réaliser 2 plongées / jour avec un intervalle de 3 heures et profondeur de la 2ème plongée à 20 m maxi si la profondeur de la 1ère plongée a dépassé 30 m 1 point
Pourriez vous valider ces plongées sur le carnet de ces plongeurs ?
Oui depuis juillet 2023 1 point

QUESTION 4 : Responsabilités (2 points)

En tant que GPN4, quelle responsabilité engagez vous si vous organisez seul une sortie club et que vous encadrez 2 plongeurs PE40 ?

Responsablité pénale 0,5 point

A quel délit seriez vous exposé si un des plongeurs portait plainte ?

Délit de mise en danger d'autrui 0,5 point

La licence couvre en responsabilité civile, donnez un exemple de situation qui serait couverte par cette assurance ?

Je fais tomber mon bloc sur le pieds de mon élève plongeur 1 point

QUESTION 5 : Code du sport équipement du GP N4 (2 points)

Quel est le matériel obligatoire du GPN4 quand il encadre en milieu naturel ?

1 gilet avec système de gonflage
2 détendeurs complets avec 2 sorties indépendantes
1 ordinateur
1 manomètre
1 parachute de palier

QUESTION 6 : La fédération (5 points)

Quels sont les rôles et missions :

- d'un Comité Régional ?

Le CoReg est un organne déconcentré de la fédération ; il décline les buts, objectifs, politique fédérale au sein de sa région géographique.
Il gère toutes les activités fédérales par la création de commissions.
Il gère son budget selon ces capacités financières avec les subventions. 2 points

- d'une Commission Technique Régionale ?

La commission technique régionale gère l'ensemble des activités de scaphandre sur sa région géographique (scaphandre, recycleur...), les examens d'IC, de GPN4 de MF1, d'Anteor ainsi que l'activité des TIV. 2 points

Qui élit ces différentes entités ?

Ce sont les présidents de clubs qui élisent le CD du CoReg et le président de la CTR (avec 2 vice président) 0,5 point

Citez 6 commissions liées aux activités de la FFESSM ?

Apnée, archéologie subaquatique, photo vidéo sous marine, environnement et biologie, hockey subaquatique, juridique, médicale et prévention, nage avec palmes, nage en eau vive, orientation subaquatique, peche sous marine, plongée souterraine, plongée sportive en piscine, technique, tir sur cible 0,5 point